
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

94 558 DU 4 OCTOBRE 1994
SECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SRC
portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur POATY (Jean Barthélémy),
Attaché des SAF des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des SAF.--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,B,C,D)
des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du
Congo ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions des carrières administratives
et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

D.G.C.F.

(/u le décret n°71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les
Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et rempla-
çant les dispositions des articles 7,9,10,13,15,16,21 et 22 du décret n°62/
426 du 29 Décembre 1962 ;

(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973, fixant les modalités de chan-
gement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Popu-
laire du Congo ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations avancements et révisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2
du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant décalage des avancements
des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers
des avancements, des reclassements, des révisions des situations adminis-
tratives et des titularisations ;

(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des
Intérimaires des Ministères ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°370/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 30 Mars 1993, portant promo-
tion au titre de l'année 1991 de certains fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des SAF (Travail et Administration Générale)
en tête : MANANGA Philippe ;

R

JR

(/u l'arrêté n°2894/MFPE/MEN du 29 Août 1992 portant désignation des élèves admis au concours d'Entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature au Département des carrières Financières, cycle supérieur (Filières: Impôts Douanes -Trésor), session de Septembre 1990 ;

(/u l'arrêté n° 825/MFPRA-DGFP-SSC du 7 Mai 1993 autorisant certains fonctionnaires et agents contractuels déclarés admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) filières: Douanes, Impôts et Trésor en tête : NGANDZELE Cécile ;

(/u la lettre n°863/TPG/DAG/SP du 24 Mai 1993 du Trésorier Payeur Général au Ministère des Finances et du Budget, transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s ~~71/247~~ du 26 Juillet 1971 et 73/143 du 24 Avril 1973 ~~suivies Monsieur~~ POATY (Jean-Barthélémy) Attaché des SAF de 5° échelon, indice 880 des cadres de la catégorie A , hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, filière: Trésor délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est versé dans les cadres du Trésor, reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur du Trésor de 2° échelon, indice 890 ACC = 2 ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 7 Janvier 1993, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo (JOC) et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 4 Octobre 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives.

Jean Prosper K O Y O.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS:

- DGFP/DGCA.....3
- DGFP/DIC.....2
- DGB/SOLDE.....3
- DGCF.....2
- MFB/TRESOR.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....2
- SGG/BC.....2.-